

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 19 mai 2026, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2026-R-AG205, le règlement numéro 2026-425 « **Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires pour les fins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et abrogeant toute réglementation antérieure à cet effet** ».

Le règlement numéro 2026-425 est entré en vigueur le 16 juillet 2026, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 16^e jour du mois de juillet 2026.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe